

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 FÉVRIER 2018, À 19 H 30.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Don du Club de curling

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DEMANDES VERBALES

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 février 2018

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

5.2 Adoption – règlement numéro 1206-2018 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

5.3 Avis de motion et projet – règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)

5.4 Lot 6 079 198 – offre d'achat – autorisation de signature

5.5 Facture 7FD000045 – radiation

5.6 Roy Laporte, avocats – honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston :

6.1 réfection et ajout d'une piste cyclable – mandat

6.2 services professionnels – mandat – autorisation

Lot 5 491 397 – mandats :

6.3 analyse hydraulique sectorielle du réseau d'eau municipal

6.4 vérification de la capacité de la station de pompage des Jonquilles

6.5 Réseau de distribution d'eau potable – révision du programme de rinçage unidirectionnel – mandat

6.6 Gauthier nord – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – mandat

6.7 Cours d'eau Régis – remblayage – autorisation

6.8 Acquisition d'équipement – autorisation

6.9 Travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace – Hydro Météo inc. – saison 2018

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1196-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – plan d'aménagement d'ensemble révisé – Les développements Triam inc. (avenue des Tournesols)

Dérogations mineures numéros :

7.2 2018-00001 (53, rue Patrick)

7.3 2018-00005 (24, avenue des Trembles)

7.4 Étude de PIIA – projet de remblai/déblai – partie du lot 5 748 394 (avenue des Tournesols)

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport des mois d'octobre et de novembre 2017

8.2 Société de généalogie de Lanaudière inc. – adhésion – renouvellement

Contributions financières :

8.3 Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption

8.4 Fondation Richelieu de Joliette

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Embauche – accompagnements parascolaires

9.2 Bâtiment des organismes – services Internet – autorisation de signature

Recommandations de paiement :

9.3 Club de soccer Le laser – inscriptions 2018

9.4 Club de patinage artistique Les étoiles d'argent – inscriptions 2017-2018

9.5 Gym Annalie – inscriptions automne 2017

9.6 Hoplà – inscriptions automne 2017

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement

10.2 Les Étoiles d'Argent – Revue sur Glace 2018

10.3 Semainier 2018 – publicité – achat

10.4 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – équipement technique – acquisition

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Don du Club de curling

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30 et elle invite monsieur Pierre Allard à prendre la parole au nom du Club de curling.

Monsieur Allard est accompagné de quelques membres du dernier conseil d'administration du Club, soit Marie-Josée Fortier, Serge Murphy et Martin Goyer, pour remettre un don à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'une somme 11 650,33 \$, représentant le solde en banque suite à la dissolution du Club.

Monsieur Allard fait un bref historique des activités du Club qui se sont déroulées entre 1973 et 2008. Il remet ce don en souhaitant que cette somme soit utilisée au profit des jeunes et des moins jeunes.

Madame Dauphin reçoit cette contribution et remercie sincèrement le Club de curling au nom du conseil municipal et de toutes les Prairiquoises et tous les Prairiquois.

Elle indique que le montant versé servira à l'acquisition de tables de ping-pong qui seront installées au parc Raymond-Villeneuve, parc qui se veut intergénérationnel.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

098-02-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents et qu'ils consentent à ajouter les points suivants, savoir :

6.10 Rue des Affaires – déploiement du réseau d'Hydro-Québec – autorisation de signature

6.11 Réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'amendé.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Régis Bourgoïn, domicilié au 151, rue Deshaies, remercie d'abord le conseil municipal pour l'intervention de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour le ramassage de la neige à proximité de sa propriété. Il indique que la situation de sa résidence fait en sorte qu'il n'a plus d'endroit pour mettre la neige et il souhaiterait que la Ville procède comme sur la rue Delisle.

À cet égard, madame Suzanne Dauphin, mairesse, indique que la Ville prend bonne note de la problématique exposée et l'assure que des mesures seront tentées pour améliorer la situation.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 février 2018

099-02-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

100-02-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 5 au 21 février 2018 inclusivement et totalisant une somme de 168 732,11 \$.

5.2 Adoption – règlement numéro 1206-2018 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

101-02-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 7 février 2018 concernant le règlement numéro 1206-2018 décrétant l'emprunt d'une somme de 57 300 \$ pour pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1206-2018 décrétant l'emprunt d'une somme de 57 300 \$ pour pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)

102-02-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1207-2018 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin.

Adoption – projet de règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)

103-02-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1207-2018 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.).

5.4 Lot 6 079 198 – offre d'achat – autorisation de signature

104-02-2018

ATTENDU QUE Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Via Capitale Distinction afin de vendre le lot 6 079 198 situé sur le chemin de la Rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'offre d'achat ainsi que tout document visant la vente du lot 6 079 198 situé sur le chemin de la Rivière.

5.5 Facture 7FD000045 – radiation

105-02-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a émis une facture dans le cadre de la demande de lotissement de l'immeuble situé au 591, route 131, appartenant à Simon Laporte et Pierre Laporte;

ATTENDU QUE ce projet de lotissement a été abandonné par les demandeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la radiation de la facture 7FD000045 adressée à Simon Laporte et Pierre Laporte.

5.6 Roy Laporte, avocats – honoraires

106-02-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 209,25 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 janvier 2018.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston :

107-02-2018

6.1 réfection et ajout d'une piste cyclable – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection et l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater la firme CLA experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux se rapportant au projet de réfection et d'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston, le tout selon l'offre de services datée du 9 février 2018 qui prévoit des honoraires de 17 500 \$, taxes en sus.

108-02-2018

6.2 services professionnels – mandat – autorisation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection et l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'experts dans la réalisation d'expertise géotechnique dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour recevoir les services d'une firme d'experts pour la réalisation d'une expertise géotechnique dans le cadre de la réfection et l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston;

QUE le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 5 491 397 :

109-02-2018

6.3 analyse hydraulique sectorielle du réseau d'eau municipal – mandat

ATTENDU QUE certains promoteurs planifient un développement domiciliaire sur le lot 5 491 397;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte afin de vérifier la capacité de desserte du réseau d'eau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Groupe Tanguay & Associés pour procéder à une analyse hydraulique sectorielle du réseau d'eau municipal se rapportant au projet de développement domiciliaire sur le lot 5 491 397, le tout selon l'offre de services datée du 12 février 2018 qui prévoit des honoraires de 6 500 \$, taxes en sus.

6.4 vérification de la capacité de la station de pompage des Jonquilles – mandat

110-02-2018

ATTENDU QUE certains promoteurs planifient un développement domiciliaire sur le lot 5 491 397;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'experts afin de vérifier la capacité de la station de pompage des Jonquilles dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour procéder à la vérification de la capacité de la station de pompage des Jonquilles se rapportant au projet de développement domiciliaire sur le lot 5 491 397, le tout selon l'offre de services datée du 6 février 2018 qui prévoit des honoraires de 4 800 \$, taxes en sus.

6.5 Réseau de distribution d'eau potable – révision du programme de rinçage unidirectionnel – mandat

111-02-2018

ATTENDU QUE le programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit être révisé;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'experte en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Groupe Tanguay & Associés pour procéder à la révision du programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable municipal, le tout selon l'offre de services datée du 30 août 2017 qui prévoit des honoraires de 10 500 \$, taxes en sus.

6.6 Section de la rue Gauthier nord – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – mandat

112-02-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire d'une section de la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater GBi services d'ingénierie pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire d'une section de la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée, le tout selon l'offre de services datée du 19 octobre 2017 qui prévoit des honoraires de 20 500 \$, taxes en sus;

DE mandater GBi services d'ingénierie pour soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande de certificat d'autorisation en ce qui a trait aux travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire de la rue Gauthier nord et à présenter tout engagement en lien avec telle demande;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme son engagement de transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après que soient achevés lesdits travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

113-02-2018

6.7 Cours d'eau Régis – remblayage – autorisation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a déposé une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour le remblayage du tronçon du cours d'eau Régis traversant le lot 5 654 739;

ATTENDU QUE Canac Immobilier inc. s'est engagée à réaliser les travaux en conformité avec les lois environnementales tel que stipulé dans le certificat d'autorisation du MDDELCC;

ATTENDU QUE, conséquemment aux travaux, il sera nécessaire de procéder à l'aménagement de la bande riveraine appartenant à la Ville, soit d'une partie du lot 6 135 771;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser Canac Immobilier inc. à réaliser les travaux de réaménagement de la bande riveraine appartenant à la Ville, soit le long du lot 6 135 771;

QUE l'ensemble des coûts des travaux soit à la charge de Canac Immobilier inc.

114-02-2018

6.8 Acquisition d'équipement – autorisation

ATTENDU QUE le programme triennal des dépenses en immobilisation (pti 2018-29) de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies identifie certains équipements que la Ville doit acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de certains équipements identifiés au programme triennal des dépenses en immobilisation (pti 2018-19), soit :

- un camion châssis-cabine / boîte paysagiste 11 pieds
- une tondeuse à attelage frontal 4m
- un véhicule électrique

QUE les contrats dans le cadre de ces acquisitions soient accordés au plus bas soumissionnaire conforme respectif.

6.9 Travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace – Hydro Météo inc. – saison 2018

115-02-2018

ATTENDU QUE Hydro Météo inc. doit procéder aux travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption et qu'elle a déposé son offre de services le 13 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la somme de 8 288,33 \$, taxes en sus, tel que soumis dans l'offre de services du 13 février 2018;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6.10 Rue des Affaires – déploiement du réseau d'Hydro-Québec – autorisation de signature

116-02-2018

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 027-01-2018 aux termes de laquelle les services municipaux ont été autorisés à entreprendre les démarches nécessaires au déploiement du réseau d'Hydro-Québec sur la rue des Affaires située dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la signature d'une convention sera requise dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accepter les termes de la convention à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre du déploiement du réseau d'Hydro-Québec sur la rue des Affaires située dans le secteur industriel de la Ville;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution.

6.11 Réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette – Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 7

117-02-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand Laporte Klimpt architectes s.e.n.c.r.l., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 7 et en recommande le paiement dans sa lettre du 21 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 66 805,59 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1196-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – plan d'aménagement d'ensemble révisé – Les développements Triam inc. (avenue des Tournesols)

118-02-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1196-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :

- de modifier le plan de zonage afin de créer la nouvelle zone C-1 282-2 à même une partie de la zone RX 205
- d'ajouter la norme spéciale 3.5.2.77 afin de rendre applicables à la zone R-1 282-2 certaines dispositions spécifiques relatives à l'implantation des fils conducteurs
- de créer la nouvelle grille des normes et usages de la zone R-1 282-2
- de modifier le nom de la zone R-1 282 pour celui de R-1 282-1;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1196-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – plan d'aménagement d'ensemble révisé – Les développements Triam inc. (avenue des Tournesols), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Déroptions mineures numéros :

7.2 2018-00001 (53, rue Patrick)

119-02-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 297 située au 53, rue Patrick;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'agrandissement d'un garage attenant qui aurait une superficie totale de 154,60 m² plutôt que 90 m² maximum et qui excède la superficie du bâtiment principal, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00001 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00001 soit acceptée.

7.3 2018-00005 (24, avenue des Trembles)

120-02-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 888 située au 24, avenue des Trembles;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le maintien du bâtiment principal existant qui est situé à 3,84 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 8 mètres minimum et à 6,41 mètres de la ligne de lot avant non parallèle à la façade principale (ave des Aulnes) plutôt qu'à 7,60 mètres minimum, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1987;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00005 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00005 soit acceptée.

7.4 Étude de PIIA – projet de remblai/déblai – partie du lot 5 748 394 (avenue des Tournesols)

121-02-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble connu comme étant une partie du lot 5 748 394 et situé au sur l'avenue des Tournesols;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet un projet de remblai/déblai de ladite partie de lot;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble connu comme étant une partie du lot 5 748 394 et situé au sur l'avenue des Tournesols, ayant pour objet un projet de remblai/déblai de cette partie de lot;

QUE cette approbation soit conditionnelle à :

- ce que les prescriptions relatives au remblai/déblai dans tous milieux humides, cours d'eau, plans d'eau, rives, etc. soient respectées

- ce que des mesures de mitigation concernant l'érosion du talus soient entreprises pour limiter la dégradation du remblai/déblai
- la réalisation d'un plan de gestion des eaux pluviales pour, qu'ultimement, ces eaux soient dirigées vers les rues et non vers les propriétés privées.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport des mois d'octobre et de novembre 2017

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois d'octobre et de novembre 2017.

8.2 Société de généalogie de Lanaudière inc. – adhésion – renouvellement

122-02-2018

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour 2018 et d'acquitter la cotisation de 75 \$ s'y rapportant.

Contributions financières :

8.3 Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption

123-02-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) dans le cadre de son 35^e anniversaire;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière non récurrente de 500 \$ à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) et reçoive, en échange, la visibilité accordée aux « Partenaires Argent » dans le cadre de ce 35^e anniversaire.

8.4 Fondation Richelieu de Joliette

124-02-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au souper organisé au profit de l'organisme Fondation Richelieu de Joliette qui se tiendra le mardi 17 avril 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu:

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fondation Richelieu de Joliette afin d'aider cette dernière à soutenir les plus défavorisés de la communauté régionale, particulièrement les jeunes.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

125-02-2018

9.1 Embauche – accompagnements parascolaires

ATTENDU la recommandation du 7 février 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, en ce qui a trait à l'accompagnement des enfants inscrits aux différentes activités de la programmation de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Audrey-Anne Derome, à titre d'étudiante, pour assurer la surveillance et l'animation pour les cours parascolaires, au salaire prévu pour un poste d'étudiant.

9.2 Bâtiment des organismes – services Internet – autorisation de signature

126-02-2018

ATTENDU QUE Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire fournir le Wi-Fi aux utilisateurs du bâtiment des organismes situé au 34, 1^{ère} Avenue;

ATTENDU QUE, pour éviter les frais d'installation, la Ville doit s'engager auprès de Vidéotron pour le service Internet pendant une période de 36 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser les démarches pour desservir le bâtiment des organismes situé au 34, 1^{ère} Avenue, en service Internet;

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie signe, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, un contrat de service Internet avec Vidéotron pour une période de 36 mois, et demande l'intervention de Nanotech, le cas échéant.

Recommandations de paiement :

127-02-2018

9.3 Club de soccer Le laser – inscriptions 2018

ATTENDU QUE le Club de soccer Le laser a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 6 février 2018, le paiement d'un total de 150 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de soccer Le laser sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2018 totalisant 29 600 \$.

9.4 Club de patinage artistique Les étoiles d'argent – inscriptions 2017-2018

128-02-2018

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les étoiles d'argent a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 21 décembre 2017, le paiement d'un total de 16 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de patinage artistique Les étoiles d'argent sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2017-2018 totalisant 18 600 \$.

9.5 Gym Annalie – inscriptions automne 2017

129-02-2018

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison automne 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 6 février 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 31;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour la saison automne 2017, laquelle contribution totalise 1 550 \$.

9.6 Hoplà – inscriptions automne 2017

130-02-2018

ATTENDU QUE Hoplà a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison automne 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 6 février 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hoplà pour la saison automne 2017, laquelle contribution totalise 1 200 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Culture Lanaudière – adhésion – renouvellement

131-02-2018

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Culture Lanaudière pour 2018-2019 et d'acquitter la cotisation de 250 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

10.2 Les Étoiles d'Argent – Revue sur Glace 2018

132-02-2018

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique « Les Étoiles d'Argent » sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une commandite au programme souvenir de la Revue sur Glace 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE retenir une demi-page de publicité dans la Revue sur Glace 2018 du Club de patinage artistique « Les Étoiles d'Argent », au coût de 100 \$.

10.3 Semainier 2018 – publicité – achat

133-02-2018

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies achète une annonce commerciale dans le semainier 2018 de la Communauté Chrétienne Notre-Dame-des-Prairies pour la somme de 200 \$.

10.4 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – équipement technique – acquisition

134-02-2018

ATTENDU la recommandation du 15 février 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, concernant la sonorisation du Centre des arts et des loisirs Alain Larue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'équipement technique destiné au Centre des arts et des loisirs Alain Larue, le tout selon la proposition de L'Audi-C sonorisation inc. déposée en date du 8 février 2018, au prix de 6 378,25 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

135-02-2018

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse